



MAIRIE
1461 Route des Charrons
31290 TREBONS SUR LA GRASSE
•
Tél. 05 61 81 56 11 – Mail : mairie@trebons.net
Site : www.trebons.net

CONVOCAATION AU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire
à la mairie**

**Ce conseil est public, mais l'obligation
des règles sanitaires m'oblige à ne recevoir que 4 personnes.
En complément de l'application des gestes barrières,
le port du masque sera obligatoire durant la réunion.**

Le mardi 11 janvier 2022 à 18h00

ORDRE DU JOUR

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance
et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

**En cas d'empêchement, je vous invite à en informer la mairie
et à donner procuration à un(e) conseiller(ère) de votre choix.**

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 novembre 2021 ;
- Décision modificative N°01/2022 portant sur le titre N°348/2020 qui a été émis par erreur à l'article 1313 ;
- Délibération N°01/2022 portant sur la création d'emploi au titre de la promotion interne du 15/12/2021 sur le grade d'agent de maîtrise (ATSEM) ;
- Délibération N°02/2022 portant sur la création d'emploi en catégorie B suite à l'obtention d'un agrément (temps non complet 25 heures secrétaire) ;
- Délibération N°03/2022 portant sur un contrat groupe assurance statutaire 2022/2025 ;
- Débat sur la réforme de la protection sociale complémentaire ;
- Réabonnement à PanneauPocket ;
- Participation ou non d'un recrutement d'un formateur concernant la sécurité au travail avec la CCTL ;
- Questions diverses.

Fait à TREBONS SUR LA GRASSE, le 04 janvier 2022



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 janvier à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique limitée, à la mairie, sous la présidence de Monsieur John STEIMER, le Maire.

Président : M. John STEIMER.

Présents : MM Hervé ROQUES, Jean ARHAINX, Didier LAURENS, Sébastien NÉROCAN, Hervé RAMONDA M^{mes} Sandrine RAMPLOU, Angela CALMONT, Élodie BROQUET, Karine LEYDIER, Muriel CAZENEUVE.

Secrétaire de séance : Mme Karine LEYDIER.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Karine LEYDIER.

Ouverture de la séance à 18h00.

Ordre du jour

Le compte rendu du conseil municipal du 30 novembre 2021 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Décision modificative N°03-2021 : portant sur le titre N°348/2020 qui a été émis par erreur à l'article 1313 (subvention amortissable-département) au lieu de l'article 1323 (subvention non amortissable-département). Afin de régulariser cette opération il convient de diminuer l'article 1313 du chapitre 041 de 34 200 € et d'augmenter l'article 1323 du chapitre 041 de la somme de 34 200 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative.

Délibération N°01-2022 portant sur la création d'emploi au titre de la promotion interne du 15/12/2021 sur le grade d'agent de maîtrise : le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération créant deux postes au grade d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juillet 2022.

M. LAURENS n'a pas pris part au vote.

Délibération N°02-2022 portant sur la création d'emploi en catégorie B : suite à l'obtention d'un agrément et afin d'intégrer la fonction publique territoriale pour un poste de secrétaire sur un temps non complet 25 heures hebdomadaires. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération créant un emploi de catégorie B (secrétaire à temps non complet 25 heures).

Délibération N°03-2022 portant sur le renouvellement contrat groupe assurance statutaire 2022-2025 : le CDG31 a souscrit auprès du groupement GRAS SAVOYE (courtier mandataire) / CNP Assurances (assureur) après mise en concurrence un contrat groupe à effet au 1^{er} janvier 2022. Le CDG31 demande aux communes adhérentes de se positionner sur les couvertures et les taux associés. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'adhésion au contrat groupe assurance statutaire 2022-2025 GRAS SAVOYE au taux N°1 (8,11%).

